



MISSIONS & FONCTIONNEMENT

4 missions d'intérêts publics

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a pour vocation de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Le CAUE est un service de proximité, qui remplit 4 missions d'intérêts publics :



Par ses missions et ses compétences, le CAUE offre ses services à un public varié : élus, maîtres d'ouvrage publics et privés, professionnels du cadre de vie, enseignants et grand public.

1 équipe : des métiers

L'activité du CAUE mobilise une équipe technique pluridisciplinaire.



DIRECTION
Nathalie Hérard
Architecte-urbaniste
(Temps complet)



CONSEILLERS
ARCHITECTURE • URBANISME • PAYSAGE
Alexandra Aced
Architecte
(2 jours/semaine)



Virginie Albira
Architecte-paysagiste
(2 jours/semaine - Congé parental)

Christophe Broichot
Architecte-urbaniste
(2 jours/semaine)



Camille Courtecuisse
Architecte
(2 jours/semaine
Remplacement congé parental)

Dominique Lambert
Architecte
(2 jours/semaine)



CONSEILLERS
ESPACE INFO ENERGIE
Anthony Bellocq
Conseiller EIE
(Temps complet)



Rachid El Kaouri
Conseiller EIE
(Temps complet)

Alexandre Marestin
Conseiller EIE
(Temps complet mis à disposition
de l'Agglomération d'Agen)



ASSISTANTS
Marie-Christine Folch
Chargée de communication
(Temps complet)



Valérie Rives
Secrétaire
(3,5 jours/semaine)

Christiane Roussille
Assistante de direction
(Temps complet - Départ en juin 2018)

Sandra Vaser
Assistante de direction
(Temps complet - Arrivée en juin 2018)





1 conseil d'administration

Le CAUE est géré par un conseil d'administration qui définit les objectifs dans le cadre des missions légales. Ce mode de gouvernance fait du CAUE un espace privilégié de dialogue entre les acteurs du territoire.



Le président du CAUE est choisi par le conseil d'administration parmi les représentants des collectivités locales. Il se trouve être le plus souvent un conseiller départemental.



Michel Masset

Conseiller départemental du canton de Lavardac
Président de la Communauté de communes
du Confluent et des coteaux de Prayssas
Maire de Damazan
Président du CAUE 47 depuis le 4 juin 2015

1 association : des adhérents

Association instituée par la loi sur l'architecture de 1977, les CAUE sont présents dans 93 départements. En Lot-et-Garonne, le CAUE a été créé le 25 janvier 1980.

Le CAUE est financé par la fiscalité : la taxe d'aménagement, dont le taux est voté par le Conseil départemental. Les statuts-types du CAUE prévoient des ressources complémentaires parmi lesquelles les cotisations des adhérents.

L'adhésion payante est un acte volontaire. Elle est accessible aux collectivités (communes, communautés de communes, agglomération, pays). Le barème des cotisations est établi en fonction du nombre d'habitants de la collectivité. Une collectivité ne peut faire appel au CAUE que si elle est adhérente.

2 partenaires institutionnels

LOT-ET-GARONNE
Le Département



Le Département de Lot-et-Garonne accompagne, dans le cadre de son dispositif d'assistance technique et de ses programmes d'aide, les communes dans leur projet d'aménagement de bourg et de valorisation du patrimoine architectural et urbain.



L'Amicale des Maires est une association au service de tous les maires et présidents de communautés de communes et d'agglomération de Lot-et-Garonne.